



Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 mai 2026

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

www.ruralesentredeuxmers.fr \ s.canu@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

L'an deux mille vingt-six, le 4 du mois de mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 28 avril 2026 par Daniel BARBE, président, se sont assemblés en session ordinaire à Sauveterre-de-Guyenne.

Présents : Madame Sandrine ALLAIN, Madame Béatrice ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Cécile BAREYRE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe COURDILLE, , Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Marie-France DALLA LONGA, Monsieur Frédéric DEJEAN, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Monsieur Alain DIDIER, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur François MIGAUD, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERTY, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam RÉGIMON, Madame Noella SAME, Madame Sylvie SAPOJNIOFF, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Yoann SOURISSE, Monsieur TASTET Jean-Arnaud et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Joël LE HOUARNER par Monsieur Laurent NOËL, Madame PÉON Marjorie par Madame Tania DURAND, Monsieur Christophe SERENA par Monsieur Philippe COURDILLE et Madame Sylvie TESSIER par Madame Christiane FOUILHAC

Excusé : Monsieur Bernard DALLA LONGA

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Madame Gwenaëlle MACHADO et Monsieur Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Madame Béatrice ALONSO

ORDRE DU JOUR

- 1) Intervention : Directeur du site multi-établissements de St BRICE
- 2) Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial
- 3) CNAS : Désignation d'un délégué des élus et d'un correspondant
- 4) Plan Paysage – Sélection du bureau d'études
- 5) Dépôt de demandes de subvention pour la pérennisation du Transport d'Utilité Sociale (TUS) et l'acquisition de deux véhicules 9 places en usage partagé
- 6) Représentation de la Communauté des Communes – Désignation des délégués
- 7) Questions diverses

DÉCISION : AUCUNE

DÉLIBÉRATIONS

DEL 2026_046

Objet : Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 63 agents ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial local avec un nombre égal de représentants suppléants.
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du Comité Social Territorial local égal à celui des représentants du personnel titulaire et des représentants suppléants.
- **DE MAINTENIR** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Social Territorial local, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.
- **DE NE PAS CRÉER** de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

3 TITULAIRES	3 SUPPLÉANTS
Daniel BARBE	Annie-Christine PELLEGRINO
Michel BRUN	Joël LE HOUARNER
Myriam RÉGIMON	Marie-Claude REYNAUD

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusé	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	45
Contre	7
Abstentions	8
Non votant	0

DEL 2026_047

Objet : Désignation d'un délégué des élus et d'un correspondant local des agents au Comité d'Actions Sociales (CNAS)

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L731-1 et suivants relatifs à l'action sociale ;

Considérant que l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) nécessite la désignation d'un délégué des élus et d'un correspondant local des agents au sein de la collectivité pour assurer l'interface administrative, la diffusion des informations auprès des agents et la gestion des prestations ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DÉSIGNER** en qualité de délégué des élus au CNAS :
 - o **Monsieur** Michel BRUN
 - o **Fonction** : Vice-président Ressources Humaines
- **DE DÉSIGNER** en qualité de correspondant local des agents au CNAS :
 - o **Madame** Sandrine LANGEL
 - o **Fonction** : Directrice des Ressources Humaines
- **PRÉCISE** que le correspondant ainsi que le délégué sont chargés d'assurer la liaison entre les agents bénéficiaires, la collectivité et les services du CNAS, conformément au règlement de cet organisme ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette désignation aux services du CNAS et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusé	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	48
Contre	5
Abstentions	7
Non votant	0

DEL_2026_048

Objet : Choix du bureau d'étude pour le Plan Paysage

Vu la délibération DEL_2025_043 du 12 mai 2025, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de déposer la candidature de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à l'appel à projets "Plans de Paysage 2025" ;

Vu la lettre de la Ministre de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche en date du 6 août 2025, notifiant la décision de lauréat et l'octroi d'une subvention de 30 000 € en soutien à la démarche ;

Vu la convention signée entre l'État et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, relative à l'élaboration du Plan de Paysage ;

Vu la délibération n° DEL_2026_021 du Conseil Communautaire réuni le 9 mars 2026, autorisant la consultation relative à la sélection d'un bureau d'étude concepteur paysagiste ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles relatifs aux procédures de consultation ;

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, en sa qualité de lauréate de l'appel à projets "Plans de Paysage 2025", est astreinte à sélectionner un bureau d'étude spécialisé en conception paysagère afin de réaliser les missions définies dans le Cahier des Charges. Cette sélection doit être effectuée conformément aux règles de la commande publique et aux engagements pris dans le cadre de la convention signée avec l'État.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a organisé une consultation pour sélectionner le bureau d'étude spécialisé. Cinq entreprises ont soumis une offre technique et financière :

Entreprises	Ginjaume	Matrice Paysage	et Polis, Solagro	Sonia Fontaine	Isabel Claus, Atelier Osmia
Prix HT	33 750,00 €	25 000,00 €	24 900, 00 €	24 660,00 €	25 557,00 €

Leur évaluation a été réalisée selon les critères définis dans le cahier des charges. Sur la base des notes obtenues, trois candidats ont été auditionnés le 24 avril 2026 (Isabel Claus - Atelier Osmia, Sonia Fontaine, Polis et Solagro).

Le jury, composé de membres de la collectivité et de partenaires institutionnels (DREAL, CAUE), a analysé les propositions et noté chaque candidat selon les critères définis dans le cahier des charges suivants :

Critères	Pondération
Expérience dans la réalisation de plans de paysage et projets similaires	30%
Prix de la prestation	20%
Compétences en animation de concertation	15%
Présentation de références et projets antérieurs sur les enjeux prioritaires	10%
Approche innovante et adaptabilité aux spécificités locales	10%
Capacité à impliquer les parties prenantes et les habitants	10%
Formation aux enjeux environnementaux des collaborateurs mobilisés	5%

Classement des offres :

Classement	Candidats	Note totale obtenue (/100)
1	Sonia Fontaine	98
2	Isabel Klaus et Atelier Osmia	95
3	Polis et Solagro	91

Considérant :

- La qualité des propositions présentées par les candidats ;
- La nécessité de respecter les engagements pris dans le cadre de la convention signée avec l'État ;
- L'importance de sélectionner un prestataire en capacité de répondre aux enjeux locaux et de mobiliser les parties prenantes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE RETENIR** le bureau d'étude concepteur paysagiste Sonia Fontain pour l'élaboration du Plan de Paysage de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché ;
- **DE NOTIFIER** aux candidats non retenus le résultat de la consultation.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusé	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	42
Contre	11
Abstentions	6
Non votant	1

Échanges :

Madame Émilie BAILLET souhaite avoir des explications complémentaires.

Monsieur Benjamin MALMABIC expose les différents types de paysage du territoire : paysage bâti, paysage de l'économie, paysage de l'énergie et paysage naturel. Le plan d'ambition pour 2050 permettra de réfléchir sur le devenir de nos paysages (ce que l'on veut qu'ils soient). Une présentation complète sera faite lors d'une prochaine réunion.

DEL_2026_049**Objet : Dépôt de demandes de subvention pour la pérennisation du Transport d'Utilité Sociale (TUS) et l'acquisition de deux véhicules 9 places en usage partagé**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code des transports, notamment les articles relatifs à la mobilité durable et inclusive ;
 Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L.224-8 relatif aux obligations de renouvellement des flottes de véhicules vers des véhicules à faibles émissions ;
 Vu les orientations du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes ;
 Vu les dispositifs d'aides financières disponibles pour les collectivités en matière de mobilité sociale, durable et inclusive ;

Considérant la nécessité de pérenniser l'offre de Transport d'Utilité Sociale (TUS) suite à sa période d'expérimentation pour répondre aux besoins des habitants, notamment des publics en situation de précarité ou d'isolement ;

Considérant la nécessité de favoriser une mobilité durable et partagée sur le territoire, au bénéfice des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, des communes de la CdC et des associations œuvrant sur le territoire ;

Considérant que le développement du TUS et l'acquisition de véhicules électriques partagés s'inscrivent dans une démarche d'inclusion sociale et de transition écologique ;

Considérant que ces initiatives permettront d'améliorer l'accès aux droits, aux services et à l'emploi pour les habitants du territoire, tout en optimisant les usages et en réduisant l'empreinte carbone des déplacements ;

Considérant que la mutualisation des moyens et des financements est essentielle pour garantir la pérennité et l'efficacité de ces services ;

Considérant que les subventions sollicitées pourront couvrir :

- Les coûts d'investissement (acquisition de véhicules, équipements, etc.) ;
- Les coûts de fonctionnement (personnel, entretien, assurance, carburant, etc.) ;
- Les actions d'animation et de communication pour promouvoir le service auprès des publics ciblés.

Benjamin MALAMBIC, vice-président au développement durable de la Communauté des Communes, présente les éléments de bilan de l'expérimentation du TUS et le contexte général du projet.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention auprès des organismes compétents (Ademe, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, fonds européens, CAF, MSA, Fondations etc.) pour le financement et la pérennisation du Transport d'Utilité Sociale (TUS) sur le territoire ;
- **D'AUTORISER** l'acquisition de deux véhicules 9 places électriques, destinés à un usage partagé entre les services de la Communauté des Communes, les associations œuvrant sur le territoire et les communes membres. Cette autorisation inclut la signature des conventions y afférentes ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous les actes et documents nécessaires au développement de ce projet, y compris le lancement des marchés publics et les conventions de partenariat avec les financeurs et les acteurs locaux ;
- **DE DIRE** que l'engagement des dépenses afférentes à cette opération sera soumis à délibération du Conseil Communautaire dans la limite des crédits disponibles et sous réserve des subventions obtenues.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusé	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	45
Contre	8
Abstentions	5
Non votant	2

Échanges :

Madame Maryse CHEYROU souhaite savoir s'il y a plusieurs chauffeurs.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique qu'un seul chauffeur a été embauché à 35 heures par l'association Cap Solidaire à Langon. Il travaille de 9 h à 17 h du lundi au vendredi.

Monsieur Philippe COURDILLE demande pourquoi il est prévu qu'un seul chauffeur et un seul véhicule.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond que cela est dû au coût.

Madame Noella SAME fait remarquer que les trajets pour faire les courses alimentaires pourraient être regroupés.

Monsieur Benjamin MALAMBIC explique que c'est fait et précise que le véhicule a 4 places, ce qui limite.

Madame Myriam RÉGIMON trouve que l'application pour le covoiturage est trop rigide dans les propositions de trajets.

Monsieur Benjamin MALAMBIC souligne que suite à plusieurs retours de remarques, l'association a repris la main sur le Bac office de l'application pour que cette dernière soit plus souple et flexible.

Monsieur Benjamin MALAMBIC fait un point sur la flotte de véhicule de la CdC : 3 véhicules ont entre 17 et 18 ans avec peu de kilomètres mais utilisés par des conducteurs différents (prêt aux associations).

Monsieur Frédéric MAULUN souhaite connaître l'autonomie des véhicules électriques 9 places et les lieux de recharge.

Monsieur Benjamin MALAMBIC évoque une autonomie d'environ 800 km (selon la conduite et la période de froid ou de grande chaleur). Il faudra équiper quelques endroits de bornes de recharges au niveau des France services et services de jeunesse.

Madame Marie-France DALLA LONGA demande le coût d'un minibus électrique.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond aux alentours de 45 000 €. Il précise que l'enveloppe du Fond vert est de 100 000 €.

Monsieur Pascal CAZADE fait remarquer la possibilité de l'option de location pour s'assurer quant à la fiabilité des batteries.

Monsieur Benjamin MALAMBIC explique que l'on ne pourrait pas avoir l'accompagnement du Fond vert qui est conditionné à l'achat. Il ajoute que les technologies ont évolué en ce qui concerne les batteries.

Monsieur Jean-Arnaud TASTET est étonné du tarif et de l'autonomie.

Monsieur Benjamin MALAMBIC souligne que des devis ont été reçus.

Madame Fabienne MODET trouve que le nombre de places est trop limité pour transporter les enfants des écoles.

Monsieur Benjamin MALAMBIC rappelle que le transport scolaire n'est pas de la compétence de la CdC. Il faut donc se rapprocher de la Région.

DEL_2026_050**Objet : CLECT - Nomination des membres**

Considérant que chaque commune membre de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Monsieur le Président propose de désigner les 49 maires représentant les 49 communes membres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :
- DÉSIGNER les 49 Maires représentant les 49 communes membres, au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

BAIGNEAUX	Christophe GUILHON
BELLEBAT	Tania DURAND
BELLEFOND	Marcel ALONSO
BLASIMON	Daniel BARBE
CASTELMORON D'ALBRET	François MIGAUD
CASTELVIEL	Christiane FOUILHAC
CAUMONT	Benjamin MALAMBIC
CAZAUGITAT	Daniel DUPRAT
CESSAC	Jean-Arnaud TASTET
CLEYRAC	Philippe CUROY
COIRAC	Marjorie PÉON
COURPIAC	Christelle RAVRDY
COURS DE MONSÉGUR	Jean-Marc PRA
COUTURES SUR DROT	Valérie HATRON
DAUBÈZE	Daniel RAOULT
DIEULIVOL	Michel DELCROS
FALEYRAS	Lionel SOLANS
FRONTENAC	Sandrine KIES
GORNAC	Sébastien CAVAILLOLS
LADAUX	Christophe SERENA
LANDERROUET SUR SÉGUR	Annie-Christine PELLEGRINO
LE PUY	Joël LE HOUARNER
LUGASSON	Michel BRUN
MARTRES	Nicolas HURPEAU
MAURIAC	Émilie BAILLET
MESTERRIEUX	Alain DIDIER
MONTIGNAC	Cécile BAREYRE

MOURENS	Fabienne MODET
NEUFFONS	Thierry LABORDE
PORTE-DE-BENAUGE	Éric GUÉRIN
RIMONS	Christophe MOTHE
ROMAGNE	Jacques MOULINE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Christophe MIQUEU
SOULIGNAC	Patrick BORTOLUZZI
SOUSSAC	Myriam RÉGIMON
ST ANTOINE DU QUEYRET	Daniel AUBERT
ST BRICE	Laurence DUCOURT
ST FÉLIX DE FONCAUDE	Bernard REBILLOU
ST FERME	Marie-France DALLA LONGA
ST HILAIRE DU BOIS	Francis LAPEYRE
ST LAURENT DU BOIS	Colin SHERIFFS
ST MARTIN DE LERM	Jean-Paul POUJON
ST MARTIN DU PUY	Martine LOPEZ
ST PIERRE DE BAT	Philippe COURDILLE
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	Maryse CHEYROU
ST SULPICE DE POMMIERS	Sylvie TESSIER
STE GEMME	Yoann SOURISSE
TAILLECAVAT	Danièle FOSTIER
TARGON	Frédéric MAULUN

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusé	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	60
Contre	0
Abstentions	0
Non votant	0

DEL 2025_051

Objet : Commission d'Appel d'Offres - Désignation de ses membres

En application de l'article L1411-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée outre son Président, de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L1411-5 et L1414-2 du code Général des Collectivités Territoriales et aux articles D1411-3 et suivants du même code ;

Considérant qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant qu'une seule liste n'a été soumise au vote en raison de l'absence d'autre proposition ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ÉLIRE**

Président : Daniel BARBE

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Frédéric MAULUN (Targon)	Daniel DUPRAT (Cazaugitat)
Marcel ALONSO (Bellefond)	Olivier JONET (Sauveterre-de-Guyenne)
Jean-Paul POUJON (St Martin de Lerm)	Christophe SERENA (Ladaux)
Christelle RAVERDY (Courpiac)	Martine LOPEZ (St Martin du Puy)
Philippe COURDILLE (St Pierre de Bat)	Yoann SOURISSE (Ste Gemme)

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	50
Contre	2
Abstentions	6
Non votant	2

DEL 2025_052

Objet : Représentation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers auprès des différents syndicats – Désignation des délégués titulaires et suppléants

Monsieur le Président évoque le peu de retour des communes concernant les propositions de nomination des commissaires auprès de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Il précise que la collectivité a 2 mois après l'installation du Conseil Communautaire pour la mise en place. Il propose d'envoyer un mail à Sonia CANU jusqu'au 20 mai afin d'indiquer les personnes suggérées. La délibération est donc reportée au Conseil Communautaire du 8 juin 2026.

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 4 délégués titulaires, ainsi que 4 délégués suppléants chargés de la représenter au sein du **Pôle d'Équilibre Territorial du Cœur Entre-deux-Mers** Gironde et d'identifier parmi eux 2 délégués chargés de siéger au Comité du GAL en charge notamment de l'attribution des Fonds Européens Territoriaux ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Frédéric MAULUN (Targon)	Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER (Sauveterre-de-Guyenne)
Marie-France DALLA-LONGA (St Ferme)	Jean-Arnaud TASTET (Cessac)
Lionel SOLANS (Faleyras)	Éric GUÉRIN (Porte de Benauge)
Benjamin MALAMBIC (Caumont)	Jean-Marc PRA (Cours de Monséguir)

Échanges :

Madame Christiane FOUILHAC souhaite porter à l'attention du Président la proposition de Madame Sylvie TESSIER.

Monsieur le Président explique qu'il l'a positionné en tant que titulaire sur le Pôle Sud Gironde afin d'équilibrer les demandes.

Madame Marie-France DALLA-LONGA demande pourquoi elle n'est pas désignée. Elle ajoute que pour être Au GAL, il faut être titulaire au PETR. Elle évoque le travail effectué depuis 6 ans. Elle explique qu'elle a été élue au GAL en 2020 sur le programme 2014 - 2022 et renouvelée 2022 sur le programme 2023-2027 et qu'elle participe à la préparation du programme 2028-2032. Elle trouve affligeant de ne pas pouvoir continuer les dossiers débutés. Elle demande aux élus de prendre en compte sa remarque.

Plusieurs élus sont d'accord et trouvent dommage qu'une personne motivée ne puisse pas être nommée.

Monsieur le Président pensait la positionner au SIPHEM par rapport à son expertise concernant le logement et le projet « village d'avenir ». Il déclare avoir essayé de répartir au mieux les élus mais cela implique de faire des choix. Il souligne qu'il s'agit d'une proposition et en cas d'autres candidatures, il sera procédé à des votes.

Les candidats exposent leurs motivations.

Madame Christiane FOUILHAC souhaite qu'il soit mentionné la manière « imposée » dont les représentants des syndicats ont été votés. Elle ajoute que les listes envoyées par la mairie n'ont pas été prise en compte.

Monsieur le Président souligne qu'il a fait des propositions et non « imposé » des noms. Il fait remarquer que certains élus se sont présentés.

Résultat des votes pour les titulaires électroniques – votes secrets :

- Marie-France DALLA LONGA : 34 votes POUR, 20 votes CONTRE, 5 abstentions et 1 non votant
- Frédéric MAULUN : 39 votes POUR, 18 votes CONTRE, 2 abstentions et 1 non votant
- Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER : 27 votes POUR, 25 votes CONTRE, 6 abstentions et 2 non votants
- Lionel SOLANS : 34 votes POUR, 20 votes CONTRE, 5 abstentions et 1 non votant
- Benjamin MALAMBIC : 34 votes POUR, 22 votes CONTRE, 3 abstentions et 1 non votant

Comité du GAL

TITULAIRES
Frédéric MAULUN (Targon)
Marie-France DALLA-LONGA (St Ferme)

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 7 délégués titulaires, ainsi que 7 délégués suppléants chargés de la représenter au sein du **Syndicat Mixte Sud Gironde** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Colin SHERIFFS (St Laurent du Bois)	Amélie COLLE (Mourens)
Marcelin DUPART (Gornac)	Yoann SOURISSE (Ste Gemme)
Daniel DUPRAT (Cazaugitat)	Frédéric MAULUN (Targon)
Jacques MOULINE (Romagne)	Alain DIDIER (Mesterrieux)
Joël LE HOUARNER (Le Puy)	Michel DELBARY (Frontenac)
Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER (Sauveterre-de-Guyenne)	Benjamin MALAMBIC (Caumont)
Michel BRUN (Lugasson)	Sarah NIETRZEBA (Dieulivol)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	41
Contre	16
Abstentions	1
Non votant	2

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS évoque les 2 compétences obligatoires du Syndicat Mixte Sud Gironde qui sont le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) actuellement en révision et le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Il fait remarquer le manque de régularité de présence des délégués représentant la CdC aux réunions lors du dernier mandat.

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 12 délégués titulaires, ainsi que 12 délégués suppléants chargés de la représenter au sein du Syndicat Mixte Inter Territorial Pour l'Habitat et la **Maîtrise de l'Énergie (SIPHEM)** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- DE DÉSIGNER :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Patrice CARBONNIER (Romagne)	Béatrice ALONSO (Bellefond)
Marie-France DALLA-LONGA (St Ferme)	Anaïs HESPEL (St Hilaire du Bois)
Patrick LOUBRY (Coirac)	Daniel AUBERT (St Antoine du Queyret)
Jean-Louis RATEAU (Landerrouet sur ségur)	Yannick BOTTECHIA (Le Puy)
Olivier JONET (Sauveterre-de-Guyenne)	Florent SIMONNEAU (St Pierre de Bat)
Florence PAREJA (St Sulpice de Guilleragues)	Chantal THIBAudeau (Cazaugitat)
Jacqueline SERRE (Targon)	Zarindjou HAUTE (Bellebat)
Cécile BAREYRE (Montignac)	Véronique PELOTIN (Lugasson)
Colin SHERIFFS (St Laurent du Bois)	Laetitia LESCURE (Rimons)
Émilie BAILLET (Mauriac)	Jean-Claude VIGOUROUX (Soulignac)
Jean FAVORY (Blasimon)	Philippe CUROY (Cleyrac)
Sandrine ALLAIN (Baigneaux)	Danièle FOSTIER (Taillecavat)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	47
Contre	7
Abstentions	5
Non votant	1

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 1 délégué titulaire par commune membre, ainsi qu'un délégué suppléant chargés de la représenter au sein de **l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers (OTEM)** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- DE DÉSIGNER :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BAIGNEAUX	Adrien WINTRINGER	Lucas BERTHOMIEU
BELLEBAT	Patrick ROCHET	Jérôme DURAND
BELLEFOND	Christine SEGURA	Emmanuelle BERGOMI
BLASIMON	Christelle COUNILH	Christophe OLIVIER

CASTELMORON D'ALBRET	Philippe BEAUCAMP	Véronique GAILLARD
CASTELVIEL	Christiane FOUILHAC	Stéphanie CORDON
CAUMONT	Cécile DARNAY	Sandrine HELLIER
CAZAUGITAT	Christophe LANGEL	Pascal MANUEL
CESSAC	Jean-Arnaud TASTET	Marie HAMOIR
CLEYRAC	David BAMBA	Pas de suppléant
COIRAC	Zakaria DAKIR	Marjorie PÉON
COURPIAC	Agnès CANER	Christelle RAVERDY
COURS DE MONSÉGUR	Cécile DELEST	Fanny GARCIA
COUTURES SUR DROT	Dominique GORIOUX	Valérie HATRON
DAUBÈZE	Monique ROLLAND	Chantal MACIAS
DIEULIVOL	Bernard DALLA-LONGA	Sarah NIETRZEBA
FALEYRAS	Thierry CHAPOTOT	Stéphanie DE JESUS
FRONTENAC	Stéphanie DEXIDOUR	Sandrine KIES
GORNAC	Lucine LAVIE	Olivier LÉVÊQUE
LADAUX	Philippe DUCOURT	Thierry LOBRE
LANDERROUET SUR SÉGUR	Audrey PARMENTIER	Danie RATEAU
LE PUY	Catherine DALLA-SANTA	Géraldine FRATTINI
LUGASSON	Véronique PELOTIN	Michel BRUN
MARTRES	Christophe RAYNAUD	Stéphanie GOGUET
MAURIAC	Karine AVRIL	Émilie BAILLET
MESTERRIEUX	Alain DIDIER	Véronique LABEYRIE
MONTIGNAC	Marie Julie BOULOGNE	Gilles DUFRESNE
MOURENS	Philippe LEFÈVRE	Nathalie BOURRIEU
NEUFFONS	Laurence SERET	Fabien VECCHIATO
PORTE-DE-BENAUGE	Carole DELADERRIÈRE	Éric GUÉRIN
RIMONS	Katia BOULAY	Idoya DUCLAUX
ROMAGNE	Catherine MAGNANI	Jocelyne RIFFAUD
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Christophe MIQUEU	Mathieu ROMAIN
SOULIGNAC	Chantal BOUDON	Céline BAUMANN
SOUSSAC	Michel MALAPLATE	Myriam RÉGIMON
ST ANTOINE DU QUEYRET	Daniel AUBERT	Sylvie COMIN

ST BRICE	Jocelyne PUYO	Nicolas BOTTEGA
ST FÉLIX DE FONCAUDE	Bernard REBILLOU	Nicole LASSERRE
ST FERME	Aurélie BOUTON-DROUARD	Jérémy MONTION
ST HILAIRE DU BOIS	Anaïs HESPEL	Francis LAPEYRE
ST LAURENT DU BOIS	Geneviève AIMASSO	Philippe SANCHOT
ST MARTIN DE LERM	Adrien SAMSON	Marion WOLBERT
ST MARTIN DU PUY	Brigitte LABROUSSE	Myriam SINOTE
ST PIERRE DE BAT	Alex BERNARD	Caroline HÜGELMANN LAMARQUE
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	Frédéric BEZANILLA	Maryse CHEYROU
ST SULPICE DE POMMIERS	Catherine NADAUD	Sylvie TESSIER
STE GEMME	Emmanuelle LANEY	Christophe PALLAS
TAILLECAVAT	Danièle FOSTIER	Katie QUESSETTE
TARGON	Michel REDON	Brigitte COLLOT

- **DE DÉSIGNER** pour la Communauté des Communes :

Titulaires
Christophe MIQUEU (Sauveterre-de-Guyenne)
François MIGAUD (Castelmoron d'Albret)
Christiane FOUILHAC (Castelviel)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	52
Contre	4
Abstentions	2
Non votant	2

Échanges :

Monsieur Christophe MIQUEU souligne l'importance de la sollicitation des élus à assister l'assemblée générale de l'OTEM. Il ajoute que l'unité du territoire permet une visibilité plus forte.

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 6 délégués titulaires, ainsi que 6 délégués suppléants chargés de la représenter au sein de la **Mission Locale des deux Rives** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Myriam RÉGIMON (Soussac)	Carole DELADERRIÈRE (Porte de Benauge)
Marjorie PÉON (Coirac)	Sylvie TESSIER (St Sulpice des Pommiers)
Sandrine KIES (Frontenac)	Frédéric BEZANILLA (St Sulpice de Guilleragues)
Tania DURAND (Bellebat)	Guillaume WLOSTOWICER (St Martin du Puy)
Véronique DUPORGE (Sauveterre-de-Guyenne)	Lucine LAVIE (Gornac)
Dominique DUMAS (Targon)	Lucie ARGELIÈS (Castelmoron d'Albret)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	52
Contre	4
Abstentions	1
Non votant	3

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 1 délégué titulaire, ainsi que 1 délégué suppléant chargés de la représenter au sein du **Syndicat Gironde Numérique** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour les candidatures par votes électroniques – votes secrets (50 votes POUR, 7 votes CONTRE, 2 abstentions et 1 non votant) décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Colin SHERIFFS (St Laurent du Bois)	Marc HÉLIE DE LA HARIE (Castelviel)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	50
Contre	7
Abstentions	2
Non votant	1

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS indique que les réunions se déroulent régulièrement en visio. Il précise qu'il est difficile pour lui d'y assister en présentiel.

- Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, **le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)** a créé une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie.

Le législateur prévoit un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chaque EPCI dispose d'au moins un représentant.

Par conséquent le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour la candidature par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Olivier JONET délégué appelé à siéger au sein de la Commission Consultative ressortant de la loi TECV.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	41
Contre	13
Abstentions	5
Non votant	1

- Considérant l'action du **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**, sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour la candidature par votes électroniques – votes secrets (44 votes POUR, 9 votes CONTRE, 2 abstentions et 5 non votants) décide :

- **DE DÉSIGNER** Madame Annie-Christine PELLEGRINO en qualité de représentant de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	44
Contre	9
Abstentions	2
Non votant	5

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 5 délégués titulaires, ainsi que 5 délégués suppléants chargés de la représenter au sein de **l'Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères (USTOM)** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christophe MIQUEU (Sauveterre-de-Guyenne)	Valérie HATRON (Coutures sur Dropt)
Christophe MOTHES (Rimons)	Daniel RAOULT (Daubèze)
Benjamin MALAMBIC (Caumont)	Isabelle CASTENET (Soussac)
Daniel BRIS (Taillecavat)	Pierre-Jean LABORDE (Neuffons)
Denis JOVIN (St Hilaire du Bois)	Bernard DALLA-LONGA (Dieulivol)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	43
Contre	7
Abstentions	7
Non votant	3

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 4 délégués titulaires, ainsi que 4 délégués suppléants (expressément rattaché à un délégué titulaire) chargés de la représenter au sein du **Syndicat de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM)** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nicolas HURPEAU (Martres)	Hubert BEHAGHEL (Mourens)
Frédéric DEJEAN (Targon)	Michel BRUN (Lugasson)
Jérôme VIALA (Soulignac)	Estelle LAFAYE (Cessac)
Éric GUÉRIN (Porte de Benauges)	Bernard NETO (Bellebat)

Résultat des votes électroniques – votes secrets pour la désignation des membres titulaires :

- Nicolas HURPEAU : 32 votes POUR, 18 votes CONTRE, 9 abstentions et 1 non votant
- Frédéric DEJEAN : 35 votes POUR, 20 votes CONTRE, 4 abstentions et 1 non votant
- Jérôme VIALA : 33 votes POUR, 19 votes CONTRE, 7 abstentions et 1 non votant
- Éric GUÉRIN : 33 votes POUR, 20 votes CONTRE, 6 abstentions et 1 non votant
- Bernard NETO : 27 votes POUR, 23 votes CONTRE, 9 abstentions et 1 non votant

Résultat des votes électroniques – votes secrets pour la désignation des membres suppléants :

- Hubert BEHAGHEL : 30 votes POUR, 17 votes CONTRE, 10 abstentions et 3 non votants
- Michel BRUN : 33 votes POUR, 19 votes CONTRE, 5 abstentions et 3 non votants
- Estelle LAFAYE : 28 votes POUR, 21 votes CONTRE, 6 abstentions et 5 non votants
- Philippe DUCOURT : 19 votes POUR, 30 votes CONTRE, 6 abstentions et 5 non votants
- Bernard NETO : 32 votes POUR, 17 votes CONTRE, 6 abstentions et 5 non votants

- Considérant qu'il convient de désigner pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 1 délégué titulaire, ainsi que 1 délégué suppléant chargés de représenter la commune de Saint Laurent du Bois au sein du **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Sud Gironde** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour les candidatures par votes électroniques – votes décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Philippe SANCHOT (St Laurent du Bois)	Colin SHERIFFS (St Laurent du Bois)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	46
Contre	7
Abstentions	6
Non votant	1

- Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Gornac, Ladaux, Montignac, Mourens, Porte de Benauges, Saint Pierre de Bat, Soullignac, Targon adhère au **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Ouille et du Matelot/Chay (SMABVO)** ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour l'ensemble des candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER :**

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	REPRÉSENTANT
Denis MODET (Mourens)	Jean-Claude VIGOUROUX (Soullignac)	GEMAPI - Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
Noël CHAVANSOT	Jacques MESSEGER	Gornac
Michel JAY	Christophe FLAUJAC	Ladaux
Romain ABELA	Cécile BAREYRE	Montignac
Amélie COLLE	Philippe LEFÈVRE	Mourens
Marie-Françoise MANO	Lucinda TARGON	Porte de Benauges
Florent SIMONNEAU	Alex BERNARD	Saint Pierre de Bat
Jérôme VIALA	Benoît DUPOUY	Soullignac
Alain JEAN	Michel REDON	Targon

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	38
Contre	9
Abstentions	10
Non votant	3

- Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Blasimon, Castelmoron d'Albret, Caumont, Castelvieu, Cazaugitat, Cleyrac, Cours de Monségur, Coutures, Dieulivol, Frontenac, Gornac, Landerrouet sur Ségur, Le Puy, Mauriac, Mesterrieux, Mourens, Neuffons, Rimons, Saint Félix de Foncaude, Saint Hilaire du Bois, Saint Martin de Lerm, Saint Martin du Puy, Saint Sulpice de Guilleragues, Saint Antoine du Queyret, Saint Brice, Saint Ferme, Sainte Gemme, Saint Sulpice de Pommiers, Saint Laurent du Bois, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Taillecavat, adhère au **Syndicat Mixte Fermé à la carte du Drot Aval** ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE DÉSIGNER :**

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BLASIMON	David BONNEFIN	Yves BERTRAND
CASTELMORON D'ALBRET	Lionel CAO	Daniel AUCOIN
CAUMONT	Sophie LAHONTA	Paul FOURCADE
CASTELVIEU	Jean-Marie GAVERINA	Pascal SEINTOUREINS
CAZAUGITAT	Hélène D'AGOSTINO	Pierrette TRENQUE
CLEYRAC	Anne-Marie BISCARRE	Benoît CAZAUTETS
COURS DE MONSÉGUR	Lucas SARRAZIN	Christophe GRENIER
COUTURES SUR DROT	Paul GORIOUX	Valérie HATRON
DIEULIVOL	Loïc PELLERIN	Philippe CONSTANS
FRONTENAC	Sandrine KIES	Michel DELBARY
GORNAC	Marcellin DUPART	Lucine LAVIE
LANDERROUET SUR SÉGUR	Jean-Louis RATEAU	Michaël MASSIGNANI
LE PUY	Éric FELLET	Jean-Alexandre SALOMON
MAURIAC	Christophe BORDAS	Thibault DAVID
MESTERRIEUX	Pascal CAZADE	Jean-Luc DUPRAT
MOURENS	Nicolas MARCON	Jean-Luc LARTIGUE
NEUFFONS	Fabien VECCHIATO	Pierre-Jean LABORDE
RIMONS	Christophe MOTHES	Thomas DARMAILLACQ

SAINT FÉLIX DE FONCAUDE	Bernard REBILLOU	Pascal RICHARD
SAINT HILAIRE DU BOIS	Denis JOVIN	Sébastien BUTTIGNOL
SAINT MARTIN DE LERM	Jean DE MONTEIL	Sabine GOUY
SAINT MARTIN DU PUY	Myriam SINOPE	Rose LUIZ
SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES	Sébastien CHEYROU	Caroline BENIS
SAINT ANTOINE DU QUEYRET	Daniel AUBERT	Sylvie COMIN
SAINT BRICE	Émilie GARUZ	Pascal MAURIN
SAINT FERME	Marie-France DALLA-LONGA	Philippe DUFAURE
SAINT GEMME	Jérôme SOURISSE	Éric LACHAIZE
SAINT LAURENT DU BOIS	Vincent DESPAGNE	Philippe SANCHOT
SAINT SULPICE DE POMMIERS	Dominique SABOURDY	Émeric ACHILLE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	Christian BONNEAU	Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER
SOUSSAC	Pascale ROLLAND	Michel MALAPLATE
TAILLECAVAT	Gaëtan MAZIÈRE	Danièle FOSTIER

- Considérant l'adhésion de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers au **Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule** pour la commune de Sainte Gemme ;

Considérant que l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule confirme la nomination de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour les candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- **DE DÉSIGNER :**

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-François TOURNEUX	Jérôme SOURISSE

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	48
Contre	1
Abstentions	7
Non votant	4

- Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Baigneaux, Bellebat, Bellefond, Blasimon, Castelveil, Caumont, Cazaugitat, Cessac, Cleyrac, Coirac, Courpiac, Daubèze, Faleyra, Frontenac, Gornac, Lugasson, Martres, Mauriac, Romagne, Saint Antoine du Queyret, Saint Brice, Saint Félix de Foncaude, Saint Hilaire du Bois, Saint Martin du Puy, Saint Sulpice de Pommiers, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac adhère au **Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M)** ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER-E2M) qui confirment la nomination de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés pour les candidatures par votes électroniques – votes secrets décide :

- DE DÉSIGNER :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Christian BONNEAU (Sauveterre-de-Guyenne)	Sandrine ALLAIN (Baigneaux)
David BONNEFIN (Blasimon)	Daniel RAOULT (Daubèze)
Jean-Arnaud TASTET (Cessac)	Benjamin DURU (St Brice)
Bernard REBILLOU (St Félix de Foncaude)	Jean Michel LETARD (Faleyra)

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	56
Nombre de procurations	4
Excusés	1
Absents	5
Nombre de votants	60

Pour	40
Contre	9
Abstentions	8
Non votant	3

INTERVENTION

- Présentation du site multi-établissements de St BRICE :

Monsieur Franck LUSSIN, directeur, présente le site de St Brice qui est composé de 4 établissements : l'ESAT St Jean, l'ESAT du Puch, l'EHPAD et un foyer d'hébergement.

L'ESAT propose des prestations de services telles que le ménage dont la CdC bénéficie, la menuiserie, le jardinage, la logistique. Il invite les élus à se rapprocher de l'entreprise afin d'échanger sur les missions proposées.

Il ajoute que le budget social est alimenté par l'Agence Régionale de Santé ; ce qui permet d'accompagner les bénéficiaires.

Tous les 2 ans (année paire), une journée porte ouverte est organisée dans le but de valoriser le travail des salariés et travailleurs médico-sociaux.

De plus, chaque année, une nouvelle thématique est déclinée comme fil rouge. En 2026, il s'agit de la « Nature ». Un partenariat est mis en place avec l'association Vite Plus d'Arbres. Une équipe de bénévoles sera constituée pour ramasser des pousses d'arbres sur notre territoire afin de les proposer aux citoyens.

La campagne débutera le 13 juin par le parrainage des communes de la CdC avec un enfant

de l'école du RPI de St Brice, un résident de l'EHPAD et un travailleur de l'ESAT. L'idée est de symboliser l'arbre par des créations de bouquets de bambou.

Par la suite, une équipe de bénévoles et travailleurs de l'ESAT se retrouveront en novembre pour récolter les pousses dans les forêts. Elles seront stockées sur le site puis seront plantée en janvier. Cette journée permettra aux citoyens de venir choisir leurs arbres pour les planter chez eux. Un mail d'invitation sera envoyé dans toutes les mairies de la CdC.

Un dossier de communication expliquant les différentes missions et activités de la Maison Saint-Jean a été distribué aux conseillers communautaires présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Dates des Conseils Communautaires et Bureau – Année 2026 :

Conseils Communautaires : 8 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre

Bureau : 18 mai, 29 juin, 31 août, 28 septembre et 26 octobre

Délibérations prises : DEL_2026_046, DEL_2026_047, DEL_2026_048, DEL_2026_049, DEL_2026_050, DEL_2026_051 et DEL_2026_052

BARBE Daniel 	ALONSO Béatrice 
---	---